



RGIS

POLITIQUE EN MATIÈRE D'IA

RGIS

2025

© 2025 RGIS. Tous droits réservés.
RGIS_MC_0072_01

SOMMAIRE

- 2 | CEO message
- 3 | L'IA sur notre lieu de travail : Pourquoi une politique en matière d'IA ?
- 4 | 1. Introduction
- 4 | 2. Objectif
- 4 | 3. Champ d'application
- 4 | 4. Définitions
- 5 | 5. Éthique de l'intelligence artificielle
- 6 | 6. Outils et utilisation approuvés pour l'analyse de l'impact sur l'environnement
- 6 | 7. Pratiques physiques et logicielles interdites
- 6 | 8. Transferts transfrontaliers de données et conformité régionale
- 7 | 9. Conséquences environnementales et numériques responsables
- 7 | 10. Responsabilité, conformité et contrôle
- 7 | 11. Modifications de la politique
- 8 | Annexe – ChatGPT
- 10 | Annexe – Claude
- 10 | Annexe – Microsoft Co-Pilot

Chers collègues,

Alors que nous embrassons le pouvoir de transformation de l'intelligence artificielle (IA) à RGIS, notre succès dépend de l'utilisation de cette technologie de manière éthique, responsable et collaborative. L'IA doit améliorer nos opérations tout en s'alignant sur nos valeurs fondamentales :



INTEGRITÉ

Nous utilisons l'IA de manière éthique et transparente, en veillant à l'équité, à la responsabilité et au respect de toutes les réglementations.



EXCELLENCE

Nous nous efforçons d'innover tout en maintenant la précision, la fiabilité et la qualité de toutes les solutions basées sur l'IA.



RESPECT

Nous donnons la priorité à la dignité humaine, à la confidentialité des données et à l'inclusion dans les applications d'IA, en garantissant l'équité pour nos employés, nos clients et nos parties prenantes.



TRAVAIL D'ÉQUIPE

Nous intégrons l'IA comme un outil pour soutenir et responsabiliser nos équipes, en favorisant la collaboration plutôt qu'en remplaçant l'expertise humaine.



INNOVATION

Nous adoptons l'IA pour améliorer l'efficacité, la prise de décision et le service à la clientèle, tout en évaluant en permanence son impact et son efficacité.

Ces principes constituent le fondement de notre politique en matière d'IA et guident la manière dont nous développons, mettons en œuvre et utilisons l'IA au sein de RGIS. Chaque membre de l'équipe est chargé de veiller à ce que l'IA soit conforme à nos normes éthiques et à nos objectifs commerciaux.

Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant l'utilisation de l'IA au sein de RGIS, veuillez contacter le service juridique (legaleurope@rgis.com). Nous vous remercions de respecter nos valeurs et de veiller à ce que l'IA soit utilisée de manière responsable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,



Asaf Cohen
Chief Executive Officer

RGIS



INTEGRITY



EXCELLENCE



RESPECT



TEAMWORK



INNOVATION

RGIS

Politique En Matière D'IA

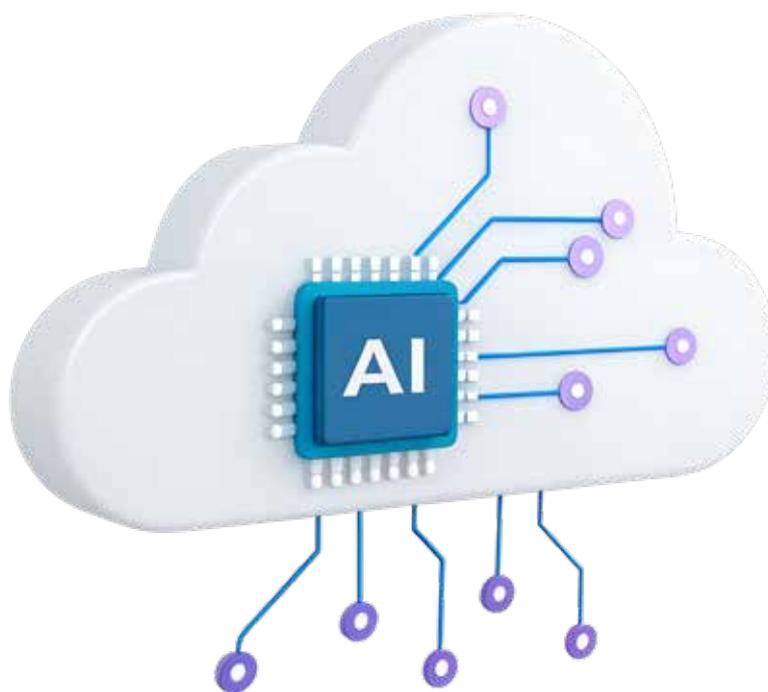
L'IA SUR NOTRE LIEU DE TRAVAIL : POURQUOI UNE POLITIQUE EN MATIÈRE D'IA

Alors que l'IA continue d'évoluer, son potentiel d'amélioration de la productivité, de rationalisation des opérations et de stimulation de l'innovation est indéniable. Cependant, ce grand potentiel s'accompagne de risques inhérents, allant des problèmes de sécurité des données et de conformité aux considérations éthiques et aux défis en matière de précision. Notre politique en matière d'IA est conçue pour trouver le juste équilibre entre les opportunités et les risques, en veillant à ce que l'IA soit intégrée de manière sécurisée, stratégique et en adéquation avec nos objectifs commerciaux.

Sous la direction du directeur de l'IA, les intégrations de l'IA dans nos processus seront soigneusement évaluées et mises en œuvre là où elles apportent la plus grande valeur, en veillant à ce que l'IA soutienne - et non remplace - l'expertise humaine. Cette politique sert de cadre pour guider l'utilisation responsable de l'IA, en garantissant la clarté, la sécurité et la conformité dans tous les départements.

Des évaluations récentes mettent en évidence des niveaux variables d'adoption de l'IA au sein de notre organisation. Alors que certaines équipes ont adopté l'IA pour l'automatisation, l'analyse et la génération de contenu, d'autres restent hésitantes en raison de préoccupations liées à la sécurité, à la conformité et à la précision. Notre approche tient compte de ces préoccupations, en donnant la priorité à l'éducation, à la gouvernance et à la mise en œuvre sécurisée afin de renforcer la confiance dans le rôle de l'IA au sein de notre entreprise.

Par cette politique, nous soulignons que l'IA n'est pas seulement un outil, c'est une responsabilité. Les employés doivent utiliser l'IA de manière éthique, en évitant de partager des données confidentielles, en garantissant l'exactitude des résultats et en maintenant une supervision humaine dans la prise de décision. En suivant ces lignes directrices, nous pouvons exploiter tout le potentiel de l'IA tout en protégeant nos opérations, notre personnel et notre avenir.



1. INTRODUCTION

Cette politique établit les lignes directrices et les normes pour l'utilisation responsable des technologies d'intelligence artificielle (IA), y compris l'intelligence artificielle générative (GenAI), au sein de RGIS. Les outils d'IA sont des technologies conçues pour effectuer des tâches qui requièrent généralement l'intelligence humaine, tandis que les outils de GenAI génèrent spécifiquement un contenu nouveau, non défini auparavant, sur la base d'entrées ou d'invites de l'utilisateur. Parmi les outils GenAI, on peut citer ChatGPT, Gemini, Microsoft Co-Pilot et d'autres plateformes similaires. Les technologies d'IA et de GenAI offrent un potentiel de transformation dans l'ensemble de RGIS, nous permettant de rationaliser les opérations, d'améliorer la productivité et de stimuler la créativité dans des domaines tels que l'analyse des données, la création de contenu et l'automatisation des processus.

2. OBJECTIF

Tout en offrant un potentiel incroyable, l'IA présente également des risques importants, notamment ceux liés à la sécurité des données, à la confidentialité, à la précision, au respect de la propriété intellectuelle et à l'utilisation éthique. Il est essentiel de trouver le bon équilibre entre l'exploitation du potentiel de transformation de l'IA et l'atténuation de ses risques inhérents pour garantir une mise en œuvre responsable et efficace.

Elle nécessite une approche proactive, où l'innovation est encouragée tout en maintenant des garanties rigoureuses pour protéger les données, assurer la conformité et faire respecter les normes éthiques. Cette politique décrit les lignes directrices pour l'utilisation interne, le développement et le déploiement de systèmes d'intelligence artificielle (IA) au sein de RGIS.

L'objectif est de s'assurer que l'utilisation de l'IA :

- a. s'aligne sur les normes éthiques ;
- b. respecte la confidentialité des données en protégeant les informations sensibles et confidentielles de RGIS,
- c. les données relatives aux clients
- d. adhère aux cadres réglementaires L'IA introduit des risques importants, notamment ceux liés à la sécurité des données, à la confidentialité, à l'exactitude, au respect de la propriété intellectuelle et à l'utilisation éthique.

L'objectif est de s'assurer que notre utilisation de l'IA s'aligne sur les normes éthiques, respecte la confidentialité des données en sauvegardant les informations sensibles et confidentielles de RGIS, et adhère aux cadres réglementaires, y compris la loi européenne sur l'IA.

3. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à tous les employés, y compris le personnel temporaire et les stagiaires, les entrepreneurs, les affiliés et les tiers qui travaillent ou interagissent avec des outils et des systèmes d'IA fournis ou approuvés par RGIS et qui accèdent aux données de RGIS. Elle couvre les applications d'IA, le traitement des données et les exigences de conformité associées aux systèmes d'IA utilisés au sein de l'organisation.

4. DÉFINITIONS

Outils d'IA : Tout logiciel, application ou matériel qui utilise des techniques d'intelligence artificielle (y compris l'apprentissage automatique, le traitement du langage naturel, la reconnaissance d'images et les capacités génératives).

Équipe de gouvernance de l'IA : groupe au sein d'une organisation chargé de superviser et de gérer le développement, le déploiement et l'utilisation éthique des technologies d'intelligence artificielle (IA).

4. DÉFINITIONS (suite)

Informations confidentielles : Les informations confidentielles font référence aux données qui sont la propriété de RGIS ou qui sont privées, y compris les secrets commerciaux, les stratégies commerciales, les informations financières et toute autre information qui n'est pas accessible au public. Toutes les informations sensibles ou non publiques, y compris, mais sans s'y limiter, la technologie RM propriétaire de RGIS, les systèmes de gestion des stocks, les solutions RFID, les implémentations de la technologie sans fil, les données d'inventaire des clients (y compris les données d'audit des établissements de soins de santé), les communications internes et les stratégies opérationnelles.

Données : toute information collectée, traitée ou stockée par les systèmes d'IA, y compris les entrées des utilisateurs, les sorties du système, les métadonnées et toute information structurée ou non structurée utilisée pour la formation, l'inférence ou la prise de décision.

Normes éthiques : Principes qui guident l'utilisation responsable de l'IA, garantissant l'équité, la transparence et le respect des droits individuels.

IA générative : catégorie de systèmes d'intelligence artificielle conçus pour générer un contenu nouveau, non défini auparavant, sur la base d'entrées ou d'invites de l'utilisateur. Ce contenu peut comprendre du texte, des images, du son, de la vidéo ou d'autres formes de médias.

Systèmes propriétaires : La technologie RM de RGIS, les systèmes de gestion des stocks, les implémentations de la technologie RFID et sans fil, et l'infrastructure numérique associée.

Informations sensibles : Les informations sensibles englobent les données qui doivent être protégées en raison de leur nature, notamment les données personnelles, les dossiers médicaux et toute information susceptible d'entraîner une usurpation d'identité ou une atteinte à la vie privée.

Systèmes d'IA non autorisés : Outils ou plateformes d'IA qui n'ont pas été explicitement examinés et approuvés par l'équipe de gouvernance de l'IA.

5. ÉTHIQUE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

5.1. Non-discrimination

Nous nous engageons à développer et à utiliser des algorithmes d'intelligence artificielle de manière équitable. Nous appliquons des contrôles pour détecter et minimiser les biais dans les données de formation et les modèles d'IA, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de discrimination en termes d'âge, de sexe, d'appartenance ethnique, de croyance, etc.

5.2. Transparence

Les décisions prises par nos algorithmes sont expliquées de manière accessible aux utilisateurs concernés, afin de s'assurer qu'elles sont comprises. Cela permet aux utilisateurs de mieux comprendre la logique qui sous-tend les décisions automatisées, en particulier lorsque les résultats influencent des aspects professionnels ou personnels.

5.3. Contrôle humain

L'homme reste au cœur des processus de décision dans les opérations qui intègrent des technologies d'IA. Un recours humain est toujours possible pour toute décision importante impliquant l'IA, permettant aux utilisateurs ou aux employés de questionner et de clarifier les résultats produits par l'IA.

6. OUTILS ET UTILISATION APPROUVÉS POUR L'ANALYSE DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Les employés peuvent utiliser des outils d'IA qui répondent à l'un des critères suivants :

Fournisseurs reconnus : outils provenant de fournisseurs connus et réputés - principalement des États-Unis - ou ayant fait leurs preuves en matière de conformité et de sécurité.

Outils développés en interne : applications IA développées et maintenues par l'équipe informatique de RGIS.

Tous les autres outils ou applications d'IA doivent faire l'objet d'un processus d'examen formel et recevoir l'autorisation explicite de l'équipe de gouvernance de l'IA avant d'être utilisés.

7. PRATIQUES PHYSIQUES ET LOGICIELLES INTERDITES

Les employés NE DOIVENT PAS :

Installer ou utiliser des outils d'IA non autorisés :

- Installer, télécharger ou utiliser tout logiciel ou matériel d'IA sur des appareils appartenant à RGIS ou sur des appareils personnels connectés aux réseaux de RGIS, sans examen préalable et approbation écrite explicite de l'équipe de gouvernance de l'IA.
- Introduire des outils d'IA qui s'intègrent ou s'interfaçent avec tout système propriétaire de RGIS (y compris la technologie RM, les systèmes de gestion des stocks, les solutions RFID, les implémentations de technologie sans fil, les applications sur tablettes et les systèmes de tableaux de bord), sauf autorisation spécifique.

Contourner les protocoles de sécurité ou d'approbation :

- Modifier, contourner ou désactiver les mesures de sécurité ou les processus d'approbation conçus pour contrôler l'intégration ou l'utilisation des systèmes d'IA au sein de RGIS.

Intégrer les outils d'IA aux systèmes centraux :

- Connecter ou intégrer des outils d'IA aux systèmes propriétaires de RGIS - y compris la technologie RM, les systèmes de gestion des stocks, les solutions RFID, les plateformes de technologie sans fil, les applications sur tablette et les tableaux de bord - sans l'autorisation explicite de l'équipe de gouvernance de l'IA et de la sécurité informatique.

Utiliser abusivement les données des clients :

- L'utilisation de logiciels, de matériel ou de dispositifs de stockage externes non autorisés pour collecter, traiter ou stocker les données des clients est strictement interdite. Tous les systèmes d'intelligence artificielle doivent respecter les protocoles de sécurité approuvés par l'entreprise afin de prévenir les violations de données et les accès non autorisés.

8. TRANSFERTS TRANSFRONTALIERS DE DONNÉES ET CONFORMITÉ RÉGIONALE

Compte tenu de la présence mondiale de RGIS, les employés doivent :

- Veiller à ce que tout outil d'IA traitant des données soit conforme aux lois et réglementations sur la protection des données des juridictions concernées (par exemple, le GDPR dans l'UE, le CCPA en Californie, l'HIPAA pour les données de santé, et d'autres normes nationales).
- Ne pas transférer de données confidentielles ou sensibles au-delà des frontières nationales via les systèmes d'IA, à moins que ces transferts n'aient été spécifiquement examinés, documentés et approuvés par l'équipe de gouvernance de l'IA.

9. CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET NUMÉRIQUES RESPONSABLES

Réduire l'empreinte numérique :

- RGIS incorpore des pratiques responsables pour réduire l'impact environnemental de ses activités numériques. Cela comprend l'utilisation optimisée des serveurs, le recyclage adéquat des équipements et le choix de technologies à faible consommation d'énergie.

Sensibilisation au numérique responsable :

- Nous promovons l'utilisation responsable des technologies numériques et encourageons les comportements respectueux de l'environnement parmi les employés, tels que la limitation de l'impression de papier et l'optimisation de l'utilisation des ressources informatiques.

10. RESPONSABILITÉ, CONFORMITÉ ET CONTRÔLE

Responsabilité pour les erreurs générées par l'IA :

- RGIS ne peut être tenu responsable des erreurs générées par l'IA dans les inventaires, les audits ou les rapports opérationnels si l'outil d'IA a été utilisé sans l'approbation appropriée ou en dehors des limites de cette politique. Toute erreur de ce type fera l'objet d'un examen interne et des mesures disciplinaires pourront être prises à l'encontre des employés en infraction.

Contrôle et audit :

- RGIS se réserve le droit de contrôler et d'auditer l'utilisation des outils d'IA sur tous les appareils appartenant à l'entreprise ou connectés à RGIS. Le non-respect de cette politique peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Signalement des infractions :

- Les employés doivent immédiatement signaler toute violation présumée de la présente politique à leur supérieur hiérarchique, à la sécurité informatique ou à l'équipe de gouvernance de l'IA.

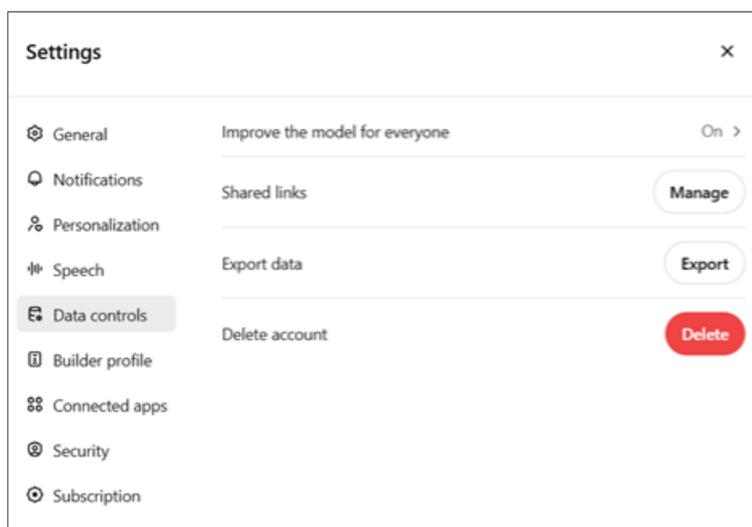
11. MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE

RGIS se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour cette politique à tout moment. Toute modification sera communiquée par les canaux officiels et entrera en vigueur dès sa publication.

POLITIQUE EN MATIÈRE D'IA

Annexe

CHATGPT



POLITIQUE EN MATIÈRE D'IA

Annexe

CHATGPT

Model improvement

Improve the model for everyone

Allow your content to be used to train our models, which makes ChatGPT better for you and everyone who uses it. We take steps to protect your privacy. [Learn more](#)

Voice mode

Include your audio recordings

Include your video recordings

Include your audio and video recordings from Voice Mode to train our models. Transcripts and other files are covered by "Improve the model for everyone." [Learn more](#)

Done

Model improvement

Improve the model for everyone

Allow your content to be used to train our models, which makes ChatGPT better for you and everyone who uses it. We take steps to protect your privacy. [Learn more](#)

Voice mode

Include your audio recordings

Include your video recordings

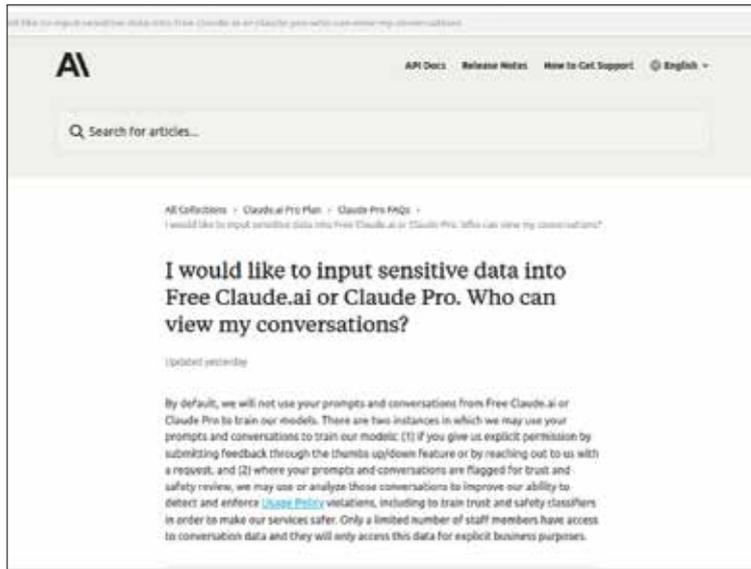
Include your audio and video recordings from Voice Mode to train our models. Transcripts and other files are covered by "Improve the model for everyone." [Learn more](#)

Done

POLITIQUE EN MATIÈRE D'IA

Annexe

CLAUDE



The screenshot shows the Claude AI website interface. At the top, there is a search bar with the text "Search for articles...". Below the search bar, there is a navigation menu with links for "API Docs", "Release Notes", "How to Get Support", and "English". The main content area features an article titled "I would like to input sensitive data into Free Claude.ai or Claude Pro. Who can view my conversations?". The article is dated "Updated yesterday". The text of the article discusses the use of sensitive data and the ability to view conversations.

MICROSOFT CO-PILOT



The screenshot shows a Microsoft 365 Copilot article titled "How does Microsoft 365 Copilot use your proprietary organizational data?". The article explains that Microsoft 365 Copilot provides value by connecting LLMs to organizational data, such as user documents, emails, calendar, chats, meetings, and contacts. It also includes an "Important" section stating that prompts, responses, and data accessed through Microsoft Graph are not used to train foundation LLMs. The article further details the permission models available in Microsoft 365 services and the data storage policies for Copilot.